

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE PRILLY

Réunion
parents-enseignants
7^e année

Lundi 1er septembre
2025

		Rac1 et Rac2 classes de rattrapage		degré secondaire I
14-15 ans	11S			
13-14 ans	10S	troisième cycle voie générale	troisième cycle voie prégymnasiale	
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P	deuxième cycle primaire		degré primaire
10-11 ans	7P			
9-10 ans	6P			
8-9 ans	5P			
7-8 ans	4P	premier cycle primaire (dont l'école enfantine)		
6-7 ans	3P			
5-6 ans	2P			
4-5 ans	1P			

DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

1. Informations à caractère général

- Vie de l'école
- L'évaluation du travail de l'élève
- Appuis individualisés et réseau prévention-santé
- Informations pratiques : Déplacements / Horaires / Camps /Classe secours
- Pause de midi, études surveillées, activités parascolaires (commune)

2. Déplacement à pied jusqu'au collège du Grand-Pré

3. Rencontre avec les enseignants dans les classes

- Règles de vie de la classe
- Attente des maîtres et des parents – rôles respectifs
- Divers

PRÉSENTATION DES CLASSES DE 7P

Classe	Maîtresse/Maître de classe	Salle
7P/1	Mme Lidia Amorim	Prov1
7P/2	Mme Saranda Hajda	Prov3
7P/3	Mme Sarmila Sukumaran	Prov4
7P/4	M. Basile Burnand	Prov2
7P/5	M. Etienne Matos	G04
7P/6	M. Benjamin Vohy	G02
7P/7	M. Claudio Luna	Prov6
7P/8	Mme Caroline Stupar	G23
7P/9	Mme Klara Socha	G21
7P/10	Mme Alexandra Vitale	G05

PRÉSENTATION DU COLLÈGE DU GRAND-PRÉ

- ▶ **21 classes :**
 - 10 classes 7P
 - 8 classes 8P
 - 1 classe 7-8c
 - 2 classes d'accueil
- ▶ **354 élèves**
- ▶ **Trois doyennes pour le cycle 2 :**
Mme Amel Giglio, Mme Lidia Amorim et Mme Liliana Dos Santos
- ▶ **Le secrétariat est au collège de l'Union. Il est ouvert tous les jours.**
- ▶ **Une équipe de conciergerie :**
responsable : M. Filipe Aparicio

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Facteur d'intégration et d'égalité, l'école est un lieu privilégié où se font les rencontres à travers l'activité essentielle de la transmission des savoirs.

Bien vivre ensemble dans un cadre clairement défini et sécurisant, pour développer des connaissances et des compétences.

Site de l'établissement primaire et secondaire de Prilly :
<http://www.ecole-prilly-eps.ch/>

Site de l'Etat de Vaud : <http://www.vd.ch/formation>

PER Plan d'études romand : <https://www.plandetudes.ch/>



- ▶ **5. Absences**
- ▶ Toute absence (y compris aux cours facultatifs, de sport et d'appui) doit être annoncée par les parents au secrétariat (021 557 99 55) entre 7h15 et 8h le matin même de l'absence.
- ▶ L'annonce d'absence ne dispense pas de transmettre au maître de classe un justificatif d'absence écrit le jour du retour de l'élève à l'école ou au plus tard dans les 24 heures ouvrables qui le suivent, signé par le-la responsable de l'élève.
- ▶ ...

● 5. DEMANDES DE CONGÉ

- ▶ Demandes de congé motivées et ordinaires d'une journée ou plus. A transmettre à la maîtresse de classe ou au maître de classe par les parents, si possible 2 semaines à l'avance.
- ▶ Demandes de congé «joker» sans motif particulier. A transmettre à la maîtresse de classe ou au maître de classe par les parents au moins 2 jours à l'avance selon les modalités suivantes :

CONGÉ JOKER : MODALITÉS

- ▶ Jusqu'à 6 demi-journées par année scolaire
- ▶ Par « demi-journée », on entend tout ou partie du matin ou de l'après-midi, indépendamment du nombre de périodes
- ▶ Peut être pris durant l'année scolaire (hors des jours exclus)
- ▶ Sur une simple annonce à la maîtresse ou au maître de classe via le formulaire habituel de l'agenda ou du cahier de communication

Le congé joker ne nécessite ni appréciation, ni autorisation, pour autant de respecter les conditions qui suivent.

CONGÉ JOKER : TOUJOURS POSSIBLE, EXCEPTÉ :

- ▶ Le premier jour d'école de l'année scolaire
- ▶ Les jours des ECR et de l'examen de certificat
- ▶ Le jour précédent ou suivant directement un congé motivé accordé
- ▶ Les jours de camps, sorties de classe ou courses d'école
- ▶ Si l'absence implique un dépassement de la durée de 18 demi-journées de congé pour l'entier de l'année scolaire (maximum de la compétence de l'établissement)

CONGÉS : RAPPEL

Comme pour tout type d'absence, les parents ont la responsabilité de s'assurer du rattrapage du travail manqué.

Dans cette perspective, chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à cette tâche.

L'ÉVALUATION, COMMENT ?

Travaux significatifs

- ▶ **Travaux qui montrent que l'élève est capable de mobiliser ses connaissances ou des techniques acquises dans une situation donnée**
- ▶ **répartis tout au long de l'année scolaire**
- ▶ **annoncés à l'avance**
- ▶ **basés sur les objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand (PER)**

Un nombre de travaux par année est défini par le CGE :

- ▶ **3 à 6 pour les disciplines qui ont 1-2 périodes d'enseignement par semaine**
- ▶ **5 à 9 pour les disciplines qui ont 3 ou 4 périodes par semaine**
- ▶ **7 à 11 pour 5 périodes et plus par semaine**

Un certain nombre de travaux sont communs pour toutes les classes

L'ÉVALUATION, COMMENT ?

Travaux assimilés

- ▶ Ensemble de petits travaux qui testent de manière limitée des connaissances ou des techniques (acquisition de vocabulaire, travail de conjugaison, calcul oral,...)
- ▶ Les notes des petits travaux d'une branche sont mises ensemble, pour faire une note assimilée, équivalant à la note d'un travail significatif

Les travaux sont annoncés de manière générale, parfois sous forme de recommandation :

- ▶ *Le vocabulaire doit être appris régulièrement et chaque devoir peut faire l'objet d'un travail assimilé.*

Groupes de disciplines conformément au Cadre général de l'évaluation



PROMOTION À LA FIN DE LA 7P

2ème partie du Cycle 2 : en principe, tous les élèves passent en 8e année

- ▶ **Un point de situation est fait après un semestre (janvier 2026)**
- ▶ **Un point de situation annuel est fait en fin de 7e année (juin 2026)**

Comment ?

- ▶ **Résultats par disciplines (moyennes des notes des travaux significatifs)**
- ▶ **(40 points) groupe principal**
- ▶ **(12 points) groupe restreint (français-maths-allemand)**

Orientation

- ▶ **La 7e année est une année ordinaire**
- ▶ **La 8e année est l'année où se définit progressivement l'orientation sur la base :**
 - ▶ **des résultats scolaires**
 - ▶ **des résultats de l'élève aux épreuves cantonales**

PRESTATIONS D'AIDE AUX ÉLÈVES :

L'EPS de Prilly accueille tous les élèves dans une perspective inclusive et met en place différents types d'aides, notamment pour ceux qui présentent des besoins spécifiques :

- ▶ Aménagements – formulaire signé à faire parvenir à la doyenne, Mme Dos Santos Correia, par l'intermédiaire du-de la maître-sse de classe (les informations sont transmises à l'ensemble de l'équipe pédagogique).
- ▶ Moyens auxiliaires – ordinateur, Ipad, ... , sur préconisation d'un spécialiste.
- ▶ Adulte(s) en classe – Renfort Pédagogique (enseignant-e spécialisé-e), Assistant-e à l'intégration, autres spécialistes en fonction des besoins – suite à une Procédure d'Evaluation standardisée (PES), Mesures Renforcées octroyées par l'Office du Soutien Pédagogique et d'Enseignement Spécialisé (OSPES).

APPUIS ET SOUTIENS

- ▶ Groupe Soutien - Enseignement différencié, en petit groupe, une aide globale - Mesure Ordinaire octroyée sur proposition du Conseil de classe, mesure dispensée par des enseignant-e-s spécialisé-e-s internes à l'établissement.
- ▶ Appuis occasionnels : sur demande des enseignant-e-s de branches et selon les possibilités d'organisation.

RÉSEAU SANTÉ-PRÉVENTION

Médecins scolaires

Dre Mihaela Buzduga

Pédiatre FMH

Av. d'Echallens 63, 1004 Lausanne
021 620 05 40

Dre Chloé Miauton, cabinet de pédiatrie,
Av. Gratta-Paille 21 1018 Lausanne
021 642 70 60

Infirmière scolaire

Mme Aline Tanniger, Collège de l'Union
Tél. 021 577 99 57 / 079 159 23 95

Conseillère école-familles

Mme Murielle Pichonnat, Collège de l'Union
079 479 97 27

Educ. en milieu scolaire

Gilles Bovard, MDJ, 076 454 65 34

Service psychopédagogique

Mme Emmanuelle Terribilini – Union 5
Tél. 021 557 86 61

Médiatrice-médiateurs

Mme Jennifer Mutrux et
M. Benjamin Vohy
Tél. 021 577 99 55

Délégué à la prévention de la délinquance Police de l'Ouest M. Daniel Dudan Tél. 021 622 8000

ACTIVITE DE L'INFIRMIER-E SCOLAIRE EN SANTE COMMUNAUTAIRE

▪ ADMINISTRATION

- SOINS
- BILAN DE SANTE PRESCOLAIRE
- ENTRETIENS
- CONSULTATIONS
- DEPISTAGES

Ponctuel ou à la demande
en collaboration avec le médecin
scolaire

▪ VACCINATIONS

Selon programme cantonal de
vaccinations scolaires en
collaboration avec le médecin
scolaire

- PROMOTION DE LA SANTE
- PREVENTION
- PROGRAMMES PRIORITAIRES

En collaboration avec l'équipe PSPS,
les enseignant-e-s et autres
intervenant-e-s

- ECOUTE
- ORIENTATION
- SOUTIEN

En collaboration avec le médecin
scolaire, le-s médiateur-s scolaire-s,
les services parascolaires, le-s
psychologue-s, le-s conseiller-e-s en
orientation et autres intervenant-e-s

DIVERS

Education numérique à l'école :

- ▶ Formation des enseignantes et des enseignants :
dernière date : jeudi 20 novembre 2025. Les élèves sont mis en congé.
En classe : utilisation de tablettes numériques avec comme thématique : «éduquer au numérique» et application du numérique au service d'une matière.

Journée pédagogique : mercredi 8 octobre 2025. Les élèves sont mis en congé.

Travaux de rénovation du Grand Pré : une partie des classes a été déplacée dans les pavillons provisoires. Prochaine rotation : décembre 2025

INFORMATIONS PRATIQUES



HORAIRES DES COURS

Autocollant dans l'agenda

Horaire des sonneries		
	Grand-Pré	
1	7:40	8:25
2	8:28	9:13
3	9:16	10:01
4	10:20	11:05
5	11:10	11:55
6	12:30	13:15
7	13:15	14:00
8	14:05	14:50
9	14:53	15:38

Horaire des sonneries		
	Union	
1	7:35	8:20
2	8:25	9:10
3	9:15	10:00
4	10:20	11:05
5	11:08	11:53
6	12:25	13:10
7	13:10	13:55
8	13:58	14:43
9	14:45	15:30

HORAIRES DES COURS

⚠ Les horaires diffèrent d'un bâtiment à l'autre! ⚠

Horaire des sonneries		
	Grand-Pré	
1	7:40	8:25
2	8:28	9:13
3	9:16	10:01
4	10:20	11:05
5	11:10	11:55
6	12:30	13:15
7	13:15	14:00
8	14:05	14:50
9	14:53	15:38

Horaire des sonneries		
	Union	
1	7:35	8:20
2	8:25	9:10
3	9:15	10:00
4	10:20	11:05
5	11:08	11:53
6	12:25	13:10
7	13:10	13:55
8	13:58	14:43
9	14:45	15:30

HORAIRES DES COURS

Les élèves doivent être dans le préau au plus tard à 7h35

Horaire des sonneries		
	Grand-Pré	
1	7:40	8:25
2	8:28	9:13
3	9:16	10:01
4	10:20	11:05
5	11:10	11:55
6	12:30	13:15
7	13:15	14:00
8	14:05	14:50
9	14:53	15:38

Horaire des sonneries		
	Union	
1	7:35	8:20
2	8:25	9:10
3	9:15	10:00
4	10:20	11:05
5	11:08	11:53
6	12:25	13:10
7	13:10	13:55
8	13:58	14:43
9	14:45	15:30

HORAIRES DES COURS

Les élèves doivent être dans le préau au plus tard à 7h30

Horaire des sonneries		
	Grand-Pré	
1	7:40	8:25
2	8:28	9:13
3	9:16	10:01
4	10:20	11:05
5	11:10	11:55
6	12:30	13:15
7	13:15	14:00
8	14:05	14:50
9	14:53	15:38

Horaire des sonneries		
	Union	
1	7:35	8:20
2	8:25	9:10
3	9:15	10:00
4	10:20	11:05
5	11:08	11:53
6	12:25	13:10
7	13:10	13:55
8	13:58	14:43
9	14:45	15:30

DÉPLACEMENTS UNION ↔ GRAND-PRÉ

- * Selon un itinéraire de sécurité.
- * À pied uniquement.
- * Horaires «particuliers» de certains cours.

ECOLE À LA MONTAGNE

Plan Sépey, semaines 2 à 8, 1-2 classes par camp

Objectifs :

sociaux : Travail sur la relation et le respect.

scolaires : selon le «thème» choisi par le la MC.

PAUSE DE MIDI

Ecole :

- * Hall de l'Union (tables et micro-ondes)
- * Bibliothèque de l'Union ouverte et surveillée
- * Cours facultatifs

Commune :

- * **Pause de midi et études accompagnées:**

Service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale de la Ville de Prilly

Service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale

Prestations et actions pour les 7-8 P

Les études accompagnées

Mise à disposition d'un lieu où les 7-8P peuvent étudier dans le calme et faire leurs devoirs

Lieu : Afterschool – sous-sol St-Etienne

- Présence obligatoire de 15 min minimum, le temps de passer en revue l'agenda
- Présence de 2 à 3 responsables
- Capacité d'accueil : 40 enfants
- Lundi, mardi et jeudi, de 16h à 17h
- Sur inscription ([MonPortail](#))
- Forfait annuel, en fonction du nombre de jours/semaine:

1 x semaine	CHF 130.-
2 x semaine	CHF 185.-
3 x semaine	CHF 220.-

Le parascolaire du midi

Un réfectoire et une salle de pique-nique

Lieu : Centre paroissial de St-Etienne

Nouvelle organisation depuis la rentrée 2025-2026 (selon les directives cantonales – art. 24 RLEO)

Afin de répondre aux normes d'encadrement fixées par la DGEJ, après avoir mangé, les élèves de 7P-8P restent aux réfectoire et peuvent s'occuper selon leur souhait sous la surveillance de l'équipe du réfectoire (sauf décharge des parents)

- Tous les jours, sauf le mercredi de 12h à 13h45
- Sur inscription (MonPortail)
- Tarifs:
 - Fr. 8.50 / repas pour les enfants de Prilly, Jouxtens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne (réseau ASIGOS)
 - Fr. 15.- / repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur (la différence peut éventuellement être prise en charge par la commune de domicile)

Activités libres au réfectoire

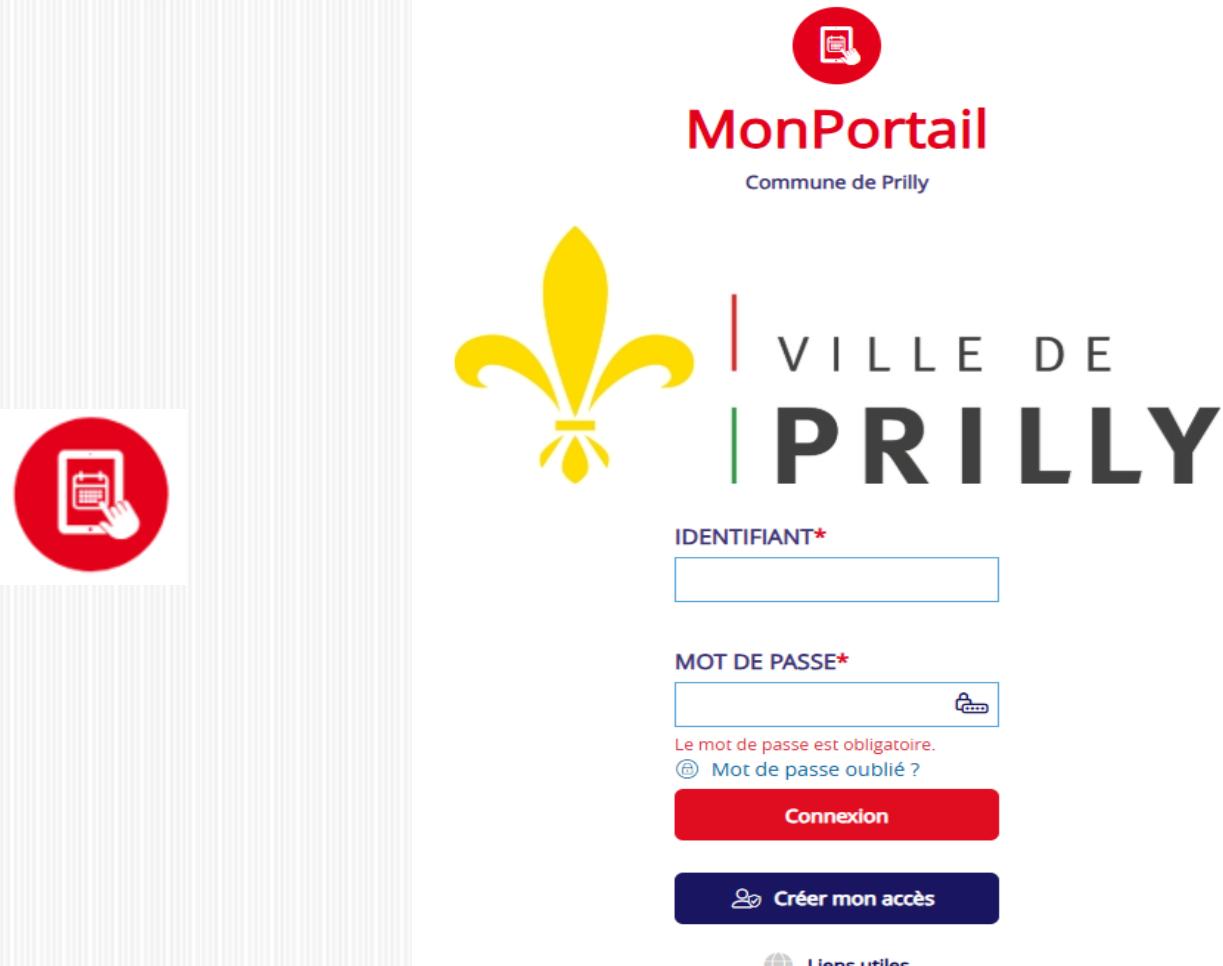
lecture, ping-pong, mini-billard, basket, jeux divers
(présence de l'équipe du réfectoire)

Les midis qui bougent

Activités physiques et sportives encadrées par un animateur de 12h30 à 13h45

Sur inscription - Tarif (prix du forfait annuel):

- CHF 170.- pour un midi par semaine
- CHF 340.- pour deux midis par semaine



The screenshot shows the login interface for the MonPortail portal of the Ville de Prilly. At the top center is a red circular logo with a white magnifying glass icon. Below it, the text "MonPortail" is written in red, with "Commune de Prilly" in smaller blue text underneath. To the left is the yellow fleur-de-lis logo of the Ville de Prilly. To the right is the full name "VILLE DE PRILLY" in black text, with a vertical bar separating "VILLE DE" from "PRILLY".

IDENTIFIANT*

MOT DE PASSE*
 
Le mot de passe est obligatoire.
[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

 **Créer mon accès**

 **Liens utiles**

Service Enfance 021 622 73 08 - Service Jeunesse 021 622 73 38

L'action jeunesse communale de Prilly

- **Centre de loisirs «Carrefour-Sud»**
 - Accueil libre pour les 10-18 ans
 - Soutien aux projets collectifs
 - Semaines d'activités durant les vacances
 - Animations diverses dans l'espace public
- **Plan-Sépey**
 - Colonies durant les vacances scolaires
- **Conseil école-famille**
 - Soutien social aux familles (conseil et orientation)
 - Relais entre l'école et la famille
 - Soutien à la parentalité
 - Libre-adhésion et confidentialité
- **Travail social de proximité:**
 - Soutien individuel pour les jeunes de 10 à 25 ans
 - Soutien aux projets individuels
 - Présence dans l'espace public

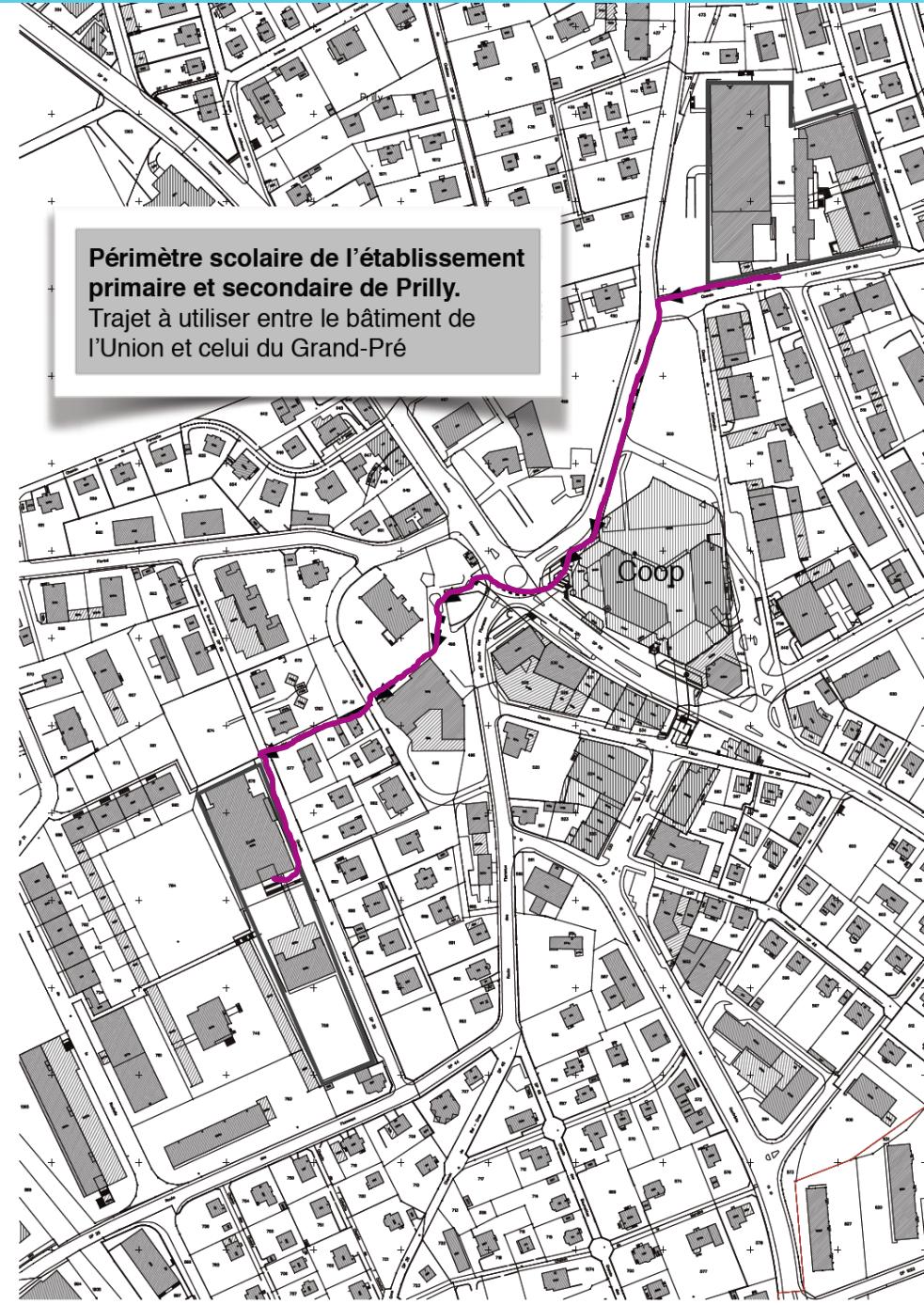
En cas de questions

www.prilly.ch/jeunesse

021 622 73 38

jeunesse@prilly.ch

Questions



PRÉSENTATION DES CLASSES DE 7P

Classe	Maîtresse/Maître de classe	Salle
7P/1	Mme Lidia Amorim	Prov1
7P/2	Mme Saranda Hajda	Prov3
7P/3	Mme Sarmila Sukumaran	Prov4
7P/4	M. Basile Burnand	Prov2
7P/5	M. Etienne Matos	G04
7P/6	M. Benjamin Vohy	G02
7P/7	M. Claudio Luna	Prov6
7P/8	Mme Caroline Stupar	G23
7P/9	Mme Klara Socha	G21
7P/10	Mme Alexandra Vitale	G05